

1880

Luigi Boselli

**Au Congrès international de 1880 pour
l'amélioration du sort des sourds-muets**

NOTES AU PROGRAMME

Domaine public

Éditions du Fox

PROGRAMME DU CONGRES DE MILAN

Organisation des écoles de Sourds-Muets Bâtiments — Matériel

1. — L'école sera-t-elle un internat ou un externat ? (Indiquer les avantages et les inconvénients de chacun de ces deux systèmes d'éducation.)

2. — L'externat comporte seulement la construction et l'aménagement des classes, d'après certaines règles d'hygiène, en vue de protéger et d'améliorer la santé des élèves ; le mobilier de l'école ; la disposition des tableaux, des pupitres, des sièges, etc.

3. — L'internat comprend, outre les classes, la construction :

1° de dortoirs d'après des mesures hygiéniques, permettant la vie en commun d'un grand nombre d'enfants ;

2° d'un réfectoire ;

3° d'un préau couvert ;

4° d'une infirmerie ;

5° D'un ou de plusieurs ateliers dont l'aménagement correspondra au but qu'on se propose, soit que le sourd-muet apprenne un état à l'école pendant le cours des ses études, soit qu'il fasse son apprentissage dans les ateliers de l'industrie privée, après sa sortie de l'école ;

6° enfin, l'internat exige que de vastes cours soient attenantes à l'école et pourvues d'instruments de gymnastique.

Enseignement

1. — Quel doit être l'effectif d'une école de sourds-muets ?

2. — Quel est l'âge le plus favorable auquel le sourd-muet

peut être admis dans une école, soit qu'on enseigne par la parole ou par les signes ?

3. — Dans quelles conditions physiques et intellectuelles doit se trouver un sourd-muet pour recevoir une bonne instruction et pour parvenir à une prononciation intelligible ?

4. — Quelle est la durée des études d'un sourd-muet, alors qu'il est instruit par la méthode d'articulation ou d'après celle des signes ?

5. — Est-il nécessaire de séparer les élèves sourds de naissance de ceux dont la surdité est due à une maladie ?

6. — Quel est le nombre d'élèves qu'un professeur peut efficacement enseigner par la méthode d'articulation et par celle des signes ?

7. — Les sourds-muets, pendant toute la durée de leur instruction, seront-ils confiés au même instituteur ou devront-ils changer de maître lorsqu'ils auront acquis un certain degré d'instruction ?

8. — Pendant leurs leçons, les élèves se tiendront-ils habituellement assis ou debout ? Écriront-ils habituellement sur des tableaux noirs ou sur des ardoises ?

9. — Quelle doit être la durée de chaque leçon ? Y aura-t-il un intervalle entre deux leçons ?

Méthodes

1. — Indiquer les avantages de la méthode d'articulation sur celle des signes et réciproquement (se placer surtout au point de vue de l'enseignement, sans négliger ce qui se rapporte à la vie sociale).

2. — Expliquer en quoi consiste la méthode dite orale pure, et

Messieurs,

Italien, j'écris en français, préférant encourir les justes censures que méritera ce que j'expose dans une langue qui n'est pas de ma nation, au danger de voir mes idées reproduites moins exactement. J'aime à prendre sur moi seul toute la responsabilité du fond et de la forme.

Le père Assarotti, de la congrégation des Piaristes, commença en 1801 dans sa cellule, à instruire six sourds-muets par les signes, l'écriture, le dessin et la prononciation avec une méthode qu'il créa, et qu'il modifia d'après l'expérience. Napoléon I^{er}, en 1805, érigea à Gènes une école pour les sourds-muets ; y établit douze places gratuites ; décréta qu'un local serait assigné à la nouvelle École ; en nomma directeur le père Assarotti, et voulut que l'on prît le local, les fonds pour son assortiment, et pour les pensions établies sur les biens et les rentes des congrégations religieuses, que le Gouvernement de Gènes avait supprimées dans ce Duché par son décret de 1798.

En 1814 le Duché de Gènes ayant été réuni aux États du roi de Sardaigne, celui-ci secourut largement l'école en 1815, en 1816 la prit sous sa protection, la nomma *Institution Royale*, la dota de la même somme qu'avait donné Napoléon ; et par lettres patentes de 1818 porta à dix-huit les places gratuites. Après la mort du Père Assarotti, moi — qui me trouvais auprès de lui depuis le 1^{er} septembre 1813 — je fus nommé son successeur.

Cette Institution, qui a commencé en 1801, qui fut érigée en établissement public en 1805, qui sans le prestige d'aucune École de méthodique a donné des Instituteurs à Livourne, à Pise, à

Sienna, à Milan, à Turin, à Parme, à Reggio et à Rome¹, n'a pas été assez heureuse pour figurer dans l'invitation au congrès, ni dans la circulaire qui l'accompagne. Peut-être la cause en est, que mon maître et moi, contents de faire un peu bien et d'y employer tout notre temps, sans la moindre prétention de faire des prosélytes, nous n'avons publié ni méthodes, ni leçons, ni livres, ni mémoires.

N'importe... Il s'agit des sourds-muets, à qui j'ai voué toute ma vie, je sens que le silence ne m'est pas permis ; et si mon âge me dispense d'une intervention personnelle au Congrès, un pied sur le bord du tombeau, je dirai tout naïvement ce que je pense sur les différentes questions du programme ; et je le dois d'autant plus que c'est dans l'intérêt non d'un seul établissement, mais de ceux de toutes les nations qui seront représentées au congrès ; sauf à Vous, Messieurs, de l'apprécier à sa juste valeur.

Bâtiment — Matériel

Avant tout je crois qu'il est essentiel de bien établir la nature et le but d'un Institut pour les sourds-muets. À mon avis ce sont des établissements d'instruction et d'éducation que les élèves fréquentent pendant un temps déterminé, après quoi ils doivent quitter l'établissement pour rentrer dans la société. Il ne faut pas les confondre avec les hospices, où doivent passer toute leur vie des individus qu'affligent des malheurs d'une nature bien différente : et si à ces derniers on doit préparer et fournir une occupation utile à leur propre intérêt, quant aux premiers on n'est obligé

1.- Buffetli, Marccacci, Pendola, Bagutti, De Bonis, Gaibazzi, Moscatelli, Gioazzini et Ralli.

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et Marc Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1, Marc Renard et Yves Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier, Lambert, les premiers illustreurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox